

CERTIFICAT DE PARENTÉ

Nom: Mamé Blue du Berceau de **Bfamily**

Espèce : Chien

Race: Berger de Beauce

N° Identification: 250 268 501 093 794

Sexe: Femelle

FEMELL

Date de naissance : 29/11/2016

Mme/M. Joëlle/Jean-Marie AVELIN

Elevage Beauceron Familly 1142 chemin de Léret 31620 Bouloc **FRANCE**

N° de prélèvement : **577 620** (Authentifié)

Vétérinaire préleveur : FEYT Nicolas

31620 Fronton (FR)

N° officiel du préleveur : 14071

N° de dossier : 152 433

Date de demande : 28/09/2018

Code résultat : 329731

Vérification de Parenté

La vérification de parenté a été réalisée entre le descendant Mamé Blue du Berceau de Bfamily et les reproducteurs suivants :

Nom : Indra du Berceau de BFamily

Race: Berger de Beauce

N° Identification : 250 268 500 588 881 Date de naissance : 04/05/2013 N° de prélèvement : 462 367

MÂL

Nom : Funy du Berceau de BFamily

Race: Berger de Beauce

N° Identification : 250 269 604 113 320 Date de naissance : 07/11/2010

N° de prélèvement : 434 032

Résultat : Compatible avec la femelle et le mâle

La vérification de parenté a été réalisée à partir des empreintes génétiques suivantes :

	Origine Empreinte	AHT121	AHT137	AHTh130	AHTh171	AHTh260	AHTk211	AHTK253	AMEL	CXX279	FH2054	FH2848	INRA21	INU005	INU030	INU055	REN105L03	REN162C04	REN169D01	REN169018	REN247M23	REN54P11	REN64E19
Femelle	ANTAGENE	QQ	00	IJ	00	LM	JN	LO	XX	LN	BB	OP	JL	MM	NP	LL	IM	KM	00	JP	JJ	КО	MN
Mâle	ANTAGENE	KN	JO	NO	Ю	OP	NN	LN	XY	KN	BB	IJ	MM	LM	MN	LM	II	KK	MM	LL	JJ	NQ	NN
Descendant	ANTAGENE	NQ	JO	JO	00	МО	JN	LL	XX	NN	BB	IP	LM	MM	NP	LL	II	KM	МО	LP	JJ	NO	NN

Manon Silvestre Analyste en Génétique

Résultat établi le 08/10/2018 Certificat édité le 08/10/2018

Méline Corniquel Analyste en Génétique

Explication

La vérification de parenté consiste à vérifier la compatibilité génétique entre les empreintes génétiques (au format ISAG2006) du descendant et des reproducteurs. A chaque marqueur génétique, l'animal possède deux allèles symbolisés par une lettre (de A à Z): un allèle est transmis par la mère, l'autre allèle est transmis par le père. La parenté est exclue si l'incompatibilité entre les reproducteurs et le descendant concerne plus de deux marqueurs génétiques. En cas d'incompatibilité d'un parent identifié génétiquement par un autre laboratoire, le résultat est fourni sous réserve de la fiabilité de l'empreinte génétique établie par cet autre laboratoire.